

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Réjean Hinse fait un don de 100 000 \$ à Pro Bono Québec

Montréal, le 6 juin 2011 – La victime d'erreurs du système judiciaire Réjean Hinse a fait un don de 100 000 \$ à Pro Bono Québec ce matin. Samedi dernier, à Toronto, il a fait un don de 100 000 \$ à l'Association en défense des droits des victimes de condamnations erronées (*Association in Defence of the Wrongly Convicted - AIDWYC*) lors de l'assemblée générale de l'Association.

« *Lors de mon combat pour obtenir justice, le soutien des avocats travaillant Pro Bono à mon égard s'est révélé crucial. Après avoir vécu une saga judiciaire, interminable et traumatisante, je suis aujourd'hui heureux de pouvoir faire une contribution qui aidera certainement d'autres victimes* », a déclaré Réjean Hinse, qui a aujourd'hui 73 ans.

Le cabinet **Borden Ladner Gervais (BLG)**, membre fondateur de Pro Bono Québec, a représenté M. Hinse *pro bono* et l'a accompagné dans son dossier pendant trois ans, avec le soutien d'une équipe composée de **Me Guy J. Pratte**, associé et président du Conseil national de BLG, de **Me Alexander L. De Zordo**, associé et coordonnateur régional de la section Litige, ainsi que **Me Katherine Loranger**, **Patrick Plante** et **Marc Unger**, avocats du groupe de Litige commercial chez BLG à Montréal.

Victime d'erreurs du système judiciaire, M. Hinse avait été condamné à 15 ans de pénitencier en 1964, puis acquitté par la Cour suprême du Canada en 1997, après plus de 30 ans, sur la base de nouvelles preuves présentées. Il avait ensuite intenté des procédures judiciaires au civil contre les gouvernements provincial et fédéral qui se sont déroulées sur une période de 13 ans.

Le 13 avril dernier, dans un jugement rendu par la Cour supérieure du Québec, le Procureur général du Canada avait été condamné à payer 8,6 M \$ en dommages compensatoires et en dommages punitifs (incluant les intérêts), dont 250 000\$ à être versés à chacun des organismes identifiés par M. Hinse, soit AIDWYC et Pro Bono Québec.

Par contre, le 5 mai dernier, le Procureur général du Canada a logé appel du jugement rendu par la Cour supérieure du Québec. Comme les deux organismes caritatifs seront alors privés des contributions prévues au jugement, M. Hinse a décidé de procéder quand même avec des dons importants à même les sommes qu'il a déjà reçues dans ses règlements avec d'autres parties.

À propos de Pro Bono Québec

La mission de Pro Bono Québec, un organisme sans but lucratif créé en octobre 2008 à l'initiative du Barreau du Québec, est d'initier, de coordonner et de promouvoir le travail juridique pro bono afin d'améliorer l'accessibilité à la justice pour la population québécoise.



Borden Ladner Gervais

À propos de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Comptant plus de 750 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels qui travaillent dans six grandes villes du Canada, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. est le plus grand cabinet juridique national à service complet qui offre des solutions à ses clients en droit des affaires, en litige et en propriété intellectuelle. BLG offre des services bilingues à un vaste éventail de sociétés régionales, nationales et multinationales, dans pratiquement tous les domaines du droit. Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.blg.com.

- 30 -

Pour information :

Paula Bernardino
Massy-Forget relations publiques pour BLG
(514) 842-2455, poste 21
pbernardino@mfrp.com

Michèle Moreau, directrice générale
Pro Bono Québec
(514) 954-3434, poste 3647
mmoreau@probonoquebec.ca